



Procédure de consultation

Parlement fédéral

20.406 n Iv. pa. Silberschmidt. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national propose le présent projet pour mieux assurer les personnes ayant une position assimilable à celle d'un employeur et leurs conjoints travaillant dans l'entreprise en cas de chômage.

Date d'ouverture: 18 août 2023

Date limite: 24 novembre 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/56/cons_1

25 août 2023

Chancellerie fédérale

